

Université

Pierre PACTET
Ferdinand MÉLIN-SOUCRAMANIEN

Droit constitutionnel

à jour août 2011

30^e édition

SIREY




DR 884

Pierre Pactet

Professeur émérite de l'Université Paris-Sud (Paris XI)
Doyen honoraire de la Faculté de droit Jean-Monnet à Sceaux

Ferdinand Mélin-Soucramanien

Professeur à l'Université Montesquieu (Bordeaux IV)
Directeur du Centre d'études et de recherches comparatives
sur les constitutions, les libertés et l'État (CERCCLÉ)
Directeur de *Constitutions – Revue de droit constitutionnel appliqué*



059882
(3)

Droit constitutionnel

30^e édition

mise à jour

août 2011

SIREY



Table des matières

Sommaire	V
Avant-propos	VII
Principales abréviations	IX
Note sur les décisions du Conseil constitutionnel	XI
Introduction	1
Bibliographie	4

Première partie

Théorie générale du droit constitutionnel

Titre I

Les données fondamentales des régimes contemporains

Chapitre 1. Le pouvoir politique	11
Section 1. Présentation du pouvoir politique	11
I. Phénomènes d'autorité et pouvoir politique	11
A. Les phénomènes d'autorité.	
B. Le pouvoir politique.	
C. Le problème des contre-pouvoirs.	
II. Magie et réalités du pouvoir politique	15
A. La permanence des aspects magiques.	
B. L'apparition de réalités nouvelles.	
Section 2. Le pouvoir politique et la société	19
I. La diversité du corps social	20
A. Classes sociales, différenciations catégorielles, disparités régionales.	
B. Appartenance sociale et orientation politique.	
II. Les influences réciproques du pouvoir politique et de la société	23
A. L'influence des données de base sur le pouvoir politique.	
B. Les pressions du corps social sur le pouvoir politique.	
C. L'action du pouvoir politique sur la société.	
Section 3. Le pouvoir politique, le droit et les institutions	25
I. Les notions juridiques fondamentales	26
A. Première approche de l'État.	
B. Les règles de droit, le droit positif, l'ordre juridique.	
C. Le droit public, les institutions politiques, les régimes politiques.	
II. Les rapports complexes du pouvoir politique avec les institutions et avec le droit	30
A. L'emprise croissante du pouvoir politique.	
B. Le pouvoir politique à la source des institutions et du droit.	
C. Le pouvoir politique et la soumission aux institutions et au droit.	

Chapitre 2. L'État	10
<i>Section 1. La notion d'État</i>	10
I. La réalité de l'État	10
A. Les conceptions de l'État.	
B. Les conditions d'existence de l'État.	
II. La spécificité de l'État	10
A. La personnalité juridique de l'État.	
B. La souveraineté et le critère de l'État.	
<i>Section 2. Les formes d'État</i>	11
I. L'État unitaire	11
A. L'organisation de l'État unitaire.	
B. L'État unitaire et la décentralisation territoriale.	
II. L'État fédéral	11
A. Le passage au fédéralisme.	
B. La spécificité du fédéralisme.	
C. Les procédés du fédéralisme.	
D. Les difficultés du fédéralisme.	
E. Les tendances du fédéralisme.	
<i>Section 3. L'État face aux revendications aux fins d'autonomie ou d'indépendance</i>	12
A. Les revendications séparatistes ou dissociatives.	
B. Les obstacles juridiques.	
C. L'autonomie interne.	
<i>Section 4. L'intégration de l'État dans une organisation supranationale</i>	12
A. Les caractères spécifiques de l'organisation supranationale.	
B. L'organisation supranationale par rapport à la confédération et à la fédération.	
<i>Section 5. Les fonctions de l'État</i>	16
A. Les fonctions d'exercice de la souveraineté.	
B. Les fonctions d'encadrement de la société.	
Chapitre 3. La Constitution	17
<i>Section 1. La notion de Constitution</i>	17
I. Le constitutionnalisme : sources et prolongements	17
A. L'importance historique du constitutionnalisme.	
B. Limites et insuffisances du constitutionnalisme.	
II. La Constitution : définitions et signification	18
A. Constitution au sens matériel et Constitution au sens formel ou organique.	
B. Constitution écrite et Constitution coutumière.	
C. Le rôle de la coutume dans les États à constitution écrite.	
<i>Section 2. L'établissement et la révision des constitutions</i>	19
I. L'établissement des constitutions	19
A. Le pouvoir constituant originaire.	
B. L'ordre constitutionnel positif : légalité et légitimité.	
C. Le problème des révolutions.	
II. La révision des constitutions	19
A. Le pouvoir constituant dérivé ou institué.	
B. La mise en œuvre des révisions.	
<i>Section 3. Le contrôle de constitutionnalité</i>	21
I. Les problèmes théoriques	21
A. Le problème général du contrôle de conformité des normes juridiques inférieures aux normes juridiques supérieures.	
B. Le problème particulier du contrôle de la constitutionnalité des lois.	

II. Les solutions pratiques	73
A. L'absence de contrôle.	
B. La mise en œuvre du contrôle et ses problèmes.	
C. Les contrôles ouverts à la seule initiative des autorités politiques.	
D. Les contrôles ouverts à des initiatives diverses dont celles des citoyens.	
E. L'indépendance de l'organe chargé de contrôler en dernier ressort la constitutionnalité des lois.	
Chapitre 4. La démocratie	79
Section 1. Les conditions de la démocratie	79
A. Les conditions indispensables.	
B. Les conditions favorables.	
Section 2. Les gouvernés et les gouvernants	81
I. La participation des gouvernés	81
A. Souveraineté nationale et souveraineté populaire.	
B. Démocratie directe et démocratie représentative.	
C. La démocratie semi-directe.	
D. Une illustration de la démocratie semi-directe : l'exemple de la Suisse.	
II. La désignation des gouvernants	88
A. Le régime du suffrage.	
B. L'organisation des élections.	
Section 3. Les modes de scrutin	91
I. Les éléments de base	92
II. Les systèmes majoritaires	92
A. Le scrutin uninominal à un tour.	
B. Le scrutin uninominal à deux tours.	
C. Les scrutins majoritaires de liste.	
III. La représentation proportionnelle	96
A. Les caractères généraux.	
B. La RP approchée.	
C. La RP intégrale.	
D. Le panachage.	
E. Le vote préférentiel.	
IV. Les systèmes mixtes	100
A. Le système allemand du double vote.	
B. Le système français des apparentements.	
Chapitre 5. L'aménagement du pouvoir	103
Section 1. Les structures et les fonctions gouvernantes	103
I. La théorie de la séparation des pouvoirs et ses vicissitudes	103
A. La théorie classique de la séparation.	
B. La critique de la théorie classique.	
II. L'aménagement contemporain du pouvoir politique	106
A. Le maintien des structures législatives et exécutives traditionnelles.	
B. La transformation des fonctions dévolues aux structures traditionnelles.	
III. Les organes exécutifs et les fonctions directive et administrative	108
A. Les organes exécutifs et la direction de la politique nationale.	
B. Les organes exécutifs et la disposition de l'appareil administratif.	
IV. Les organes représentatifs et les fonctions délibérante et de contrôle	110
A. Les organes représentatifs et leurs fonctions.	
B. Le déclin relatif des assemblées représentatives.	
C. Les assemblées représentatives et le bicaméralisme.	
Section 2. Les libertés, les droits et la protection des gouvernés	114
A. L'héritage des Lumières : Déclarations des Droits et Préambules.	
B. Libertés individuelles et droits sociaux.	
C. Les garanties des libertés.	
D. Décentralisation et corps intermédiaires.	

<i>Section 3. L'objectif de l'État de droit</i>	117
A. L'encadrement juridique du pouvoir.	
B. L'indépendance de l'autorité juridictionnelle.	
C. Une philosophie humaniste et libérale.	
Chapitre 6. La compétition pour le pouvoir	121
<i>Section 1. Les acteurs de la compétition : les partis politiques</i>	121
A. Les caractères des partis	
B. Le financement des partis	
C. Le nombre des partis.	
D. Le rôle des partis.	
<i>Section 2. Les relais de la compétition : les medias et les groupes de pression</i>	125
A. La radio et la télévision.	
B. La presse écrite.	
C. Les groupes de pression.	
<i>Section 3. Les formes de la compétition</i>	128
A. La concurrence entre les partis et leur alternance au pouvoir dans les régimes démocratiques.	
B. Rivalités, luttes de tendances, changements d'orientation dans les régimes démocratiques.	
C. Actions de force et transitions pacifiques.	
Chapitre 7. Les régimes politiques	135
<i>Section 1. Les régimes pluralistes</i>	135
I. Unité et diversité des régimes pluralistes	135
A. L'unité des régimes pluralistes.	
B. La diversité des régimes pluralistes.	
II. Les régimes parlementaires	135
A. Les origines historiques des régimes parlementaires.	
B. Les mécanismes fondamentaux des régimes parlementaires.	
C. Les modalités principales des régimes parlementaires.	
D. L'évolution contemporaine des régimes parlementaires.	
III. Le régime présidentiel	140
A. Les origines historiques du régime présidentiel.	
B. Les éléments fondamentaux du régime présidentiel.	
IV. Les régimes mixtes	145
A. Les régimes mixtes et les emprunts au régime parlementaire et au régime présidentiel.	
B. Le fonctionnement des régimes mixtes et le problème de leur cohérence.	
<i>Section 2. Les régimes socialistes d'inspiration marxiste</i>	144
I. Les caractéristiques originelles	144
A. Le Parti communiste et le centralisme démocratique.	
B. Les institutions et le caractère totalitaire du pouvoir.	
II. Les inflexions actuelles	146
Titre II	
Le fonctionnement des régimes étrangers contemporains	
Chapitre 8. Les régimes parlementaires à alternance régulière britannique et allemand	149
<i>Section 1. Le régime de la Grande-Bretagne</i>	149
I. Les antécédents historiques	149
A. Les révolutions anglaises du XVII ^e siècle.	
B. L'établissement du régime parlementaire au XVIII ^e siècle.	
C. La démocratisation du pouvoir au XIX ^e siècle.	

II. Le bipartisme britannique	150
A. La permanence du bipartisme.	
B. L'influence du mode de scrutin.	
C. Les partis politiques.	
D. Idéologies et discipline.	
III. Le cadre institutionnel	154
A. La Constitution.	
B. La Monarchie.	
C. La Chambre des Lords.	
D. La Chambre des Communes.	
E. Le Premier ministre et le Cabinet.	
F. La Cour suprême.	
IV. Le fonctionnement du régime	159
A. Le dérèglement du bipartisme.	
B. Les problèmes posés par l'évolution du régime britannique.	
<i>Section 2. Le régime de l'Allemagne fédérale</i>	<i>163</i>
I. La réunification et ses problèmes constitutionnels	164
A. Le processus de la réunification.	
B. Les incidences constitutionnelles.	
II. Les données politiques et électorales	165
A. Les partis politiques.	
B. Le système électoral.	
III. L'État et les citoyens	167
A. Le système fédéral.	
B. Les droits fondamentaux.	
IV. Le cadre institutionnel	171
A. Les organes fédéraux.	
B. Le parlementarisme rationalisé.	
V. Le fonctionnement du régime	174
A. La simplification du système et la stabilité gouvernementale.	
B. L'alternance au pouvoir et les coalitions tournantes.	
Chapitre 9. Les régimes parlementaires à alternance limitée italien et japonais	179
<i>Section 1. Le régime de l'Italie</i>	<i>179</i>
I. Les données politiques et électorales	180
A. Les réformes de 1993 et la réorientation du régime.	
B. Le système électoral.	
C. Les partis politiques.	
II. L'État et les citoyens	182
A. Le « régionalisme renforcé ».	
B. Les régions et la démocratie.	
C. Les droits et libertés.	
D. Les institutions de démocratie semi-directe.	
III. Le cadre institutionnel	187
A. Les organes du pouvoir.	
B. Le parlementarisme rationalisé.	
IV. Le fonctionnement du régime	190
A. La Démocratie chrétienne au pouvoir et l'absence d'alternance.	
B. Les incidences du nouveau mode de scrutin sur le fonctionnement du régime.	
<i>Section 2. Le régime du Japon</i>	<i>192</i>
I. Les données politiques et électorales	192
A. Le Parti libéral-démocrate et le phénomène de factionnalisme.	
B. Les autres partis et la recomposition du paysage politique.	
C. Le système électoral.	
II. L'État et les citoyens	195
A. La renonciation à la guerre et le problème de la défense.	
B. Les libertés et les garanties.	

III. Le cadre institutionnel	198
A. Les organes du pouvoir.	
B. Les rapports entre les organes.	
IV. Le fonctionnement du régime	200
A. La longue domination du Parti libéral-démocrate.	
B. Les difficultés de l'alternance.	
C. Les promesses de l'alternance.	
Chapitre 10. Le régime présidentiel aux États-Unis	205
Section 1. Les fondements du régime	205
I. Les données constitutionnelles et fédérales	205
A. La Constitution et ses amendements.	
B. La pratique politique.	
C. Le fédéralisme américain.	
II. Les données politiques et électorales	210
A. Le bipartisme américain.	
B. Le système électoral.	
Section 2. Le pouvoir politique fédéral	214
I. Le président	214
A. L'élection du président.	
B. La pratique des élections présidentielles.	
C. Les collaborateurs du président.	
D. Les pouvoirs du président.	
E. L'irresponsabilité du président.	
II. Le Congrès	220
A. Les élections congressionnelles.	
B. La Chambre des Représentants.	
C. Le Sénat.	
D. Le renforcement du personnel et des moyens du Congrès.	
III. Les rapports du président et du Congrès	223
A. La concertation souhaitable.	
B. Les difficultés possibles.	
C. L'action législative et le veto du président.	
D. Le contrôle du Congrès.	
Section 3. Le pouvoir judiciaire fédéral	227
A. Les juridictions fédérales.	
B. Les compétences juridictionnelles.	
C. Le contrôle de constitutionnalité et l'arrêt <i>Marbury c/Madison</i> .	
D. Les caractéristiques du contrôle de constitutionnalité.	
E. L'interprétation de la Constitution fédérale.	
F. Le rôle politique des juridictions fédérales.	
Section 4. Le fonctionnement du régime	234
A. Le rôle dirigeant du président.	
B. Les équilibres du régime présidentiel.	
Chapitre 11. L'évolution des régimes russe et chinois	237
Section 1. L'effondrement des régimes socialistes	237
I. L'implosion de l'Union soviétique	237
A. L'amorce d'une libéralisation politique.	
B. Le fédéralisme soviétique.	
C. La conquête de l'indépendance.	
D. La création de la Communauté des États indépendants et ses difficultés.	

II. La libération des États d'Europe centrale et orientale	240
A. L'évolution des États-satellites.	
B. La rupture avec le système socialiste.	
<i>Section 2. Le régime de la Fédération de Russie</i>	241
I. La mise en place du régime transitoire	242
A. La fin du pouvoir socialiste.	
B. Le régime transitoire en Russie.	
II. La constitution du 12 décembre 1993	243
A. Les principes fondamentaux et les droits de l'homme.	
B. Le fédéralisme russe.	
C. Les institutions fédérales.	
III. Le fonctionnement du régime	248
A. Les élections législatives et présidentielles.	
B. La mise en œuvre des institutions.	
<i>Section 3. Le régime de la Chine</i>	252
I. Les données de base du régime	252
A. Le passé du régime.	
B. Les assises idéologiques.	
C. Le Parti communiste.	
II. Les institutions et leur fonctionnement	255
A. Les constitutions chinoises.	
B. Les institutions chinoises.	
C. L'évolution du régime.	

Seconde partie

Droit constitutionnel français

Titre I

Les institutions françaises de 1789 à 1958

Chapitre 12. Les institutions françaises de 1789 à 1870	263
I. La période révolutionnaire de 1789 à 1799	263
A. La Constituante et les fondements du nouveau droit public.	
B. L'apport de la Convention.	
C. La transition Directoriale.	
II. Le régime consulaire et impérial	266
A. La Constitution du 22 frimaire an VIII.	
B. Le césarisme démocratique.	
III. Les monarchies censitaires	267
A. Les Chartes constitutionnelles.	
B. Le gouvernement des classes possédantes.	
C. La naissance du régime parlementaire.	
IV. La Seconde République	269
V. Le Second Empire	270
A. La Constitution du 14 janvier 1852.	
B. Le césarisme impérial.	
Chapitre 13. La Troisième République	275
<i>Section 1. L'installation du régime</i>	275
I. Les débuts du régime	275

A. L'organisation provisoire des pouvoirs publics.	
B. L'élaboration et l'adoption de la Constitution.	
II. La mise en place du régime	278
A. La crise du 16 mai 1877 et ses suites.	
B. Les révisions républicaines.	
<i>Section 2. Les institutions et leur fonctionnement</i>	281
I. Les organes exécutifs	281
A. Le président de la République.	
B. Le président du Conseil des ministres et le gouvernement.	
II. Les organes législatifs	284
A. La Chambre des Députés.	
B. Le Sénat.	
III. Les mécanismes de collaboration	286
A. L'exercice de la compétence législative.	
B. Les rapports du gouvernement et des chambres.	
<i>Section 3. Les caractères dominants du régime</i>	288
A. Les bases politiques du régime.	
B. Les déformations institutionnelles du régime.	
<i>Section 4. La fin du régime et les gouvernements successeurs</i>	290
I. La chute du régime	290
A. Le vote de l'acte dit loi constitutionnelle du 10 juillet 1940.	
B. L'invalidité de l'acte dit loi constitutionnelle du 10 juillet 1940.	
II. Les gouvernements successeurs	292
A. Le gouvernement de Vichy.	
B. Le gouvernement de la France libre.	
Chapitre 14. La Quatrième République	295
<i>Section 1. L'installation du régime</i>	295
I. L'organisation provisoire des pouvoirs publics	295
A. Le problème constitutionnel.	
B. Les consultations du 21 octobre 1945.	
C. La loi constitutionnelle du 2 novembre 1945.	
II. L'élaboration et l'adoption de la constitution	297
A. La première Constituante et le projet de constitution du 19 avril 1946.	
B. La seconde Constituante et la Constitution du 27 octobre 1946.	
<i>Section 2. Les institutions et leur fonctionnement</i>	300
I. Le cadre institutionnel	300
A. Les organes législatifs.	
B. Les organes exécutifs.	
II. Les mécanismes de collaboration	302
A. L'exercice de la compétence législative.	
B. Les rapports du président du Conseil et de l'Assemblée nationale.	
<i>Section 3. La détérioration du régime</i>	306
I. Le jeu des partis politiques	306
A. L'absence de majorité parlementaire.	
B. L'absence de solidarité gouvernementale.	
C. Les effets du mode de scrutin.	
II. La paralysie du système institutionnel	309
A. L'instabilité gouvernementale.	
B. Le dérèglement institutionnel.	

Titre II
La Cinquième République

Chapitre 15. Les fondements historiques et juridiques de la Cinquième République	315
<i>Section 1. L'installation de la Cinquième République</i>	315
I. La fin de la Quatrième République et la loi constitutionnelle du 3 juin 1958	315
A. Le vote.	
B. Le contenu.	
C. La validité	
II. L'inspiration de la Constitution	317
A. La volonté de restauration de l'État.	
B. L'acceptation de la filiation parlementaire.	
III. L'adoption de la Constitution	320
A. L'élaboration du projet de Constitution.	
B. La ratification du projet de Constitution.	
C. La mise en place des nouvelles institutions.	
<i>Section 2. L'Union européenne et la Cinquième République</i>	323
I. Les étapes de la construction européenne	324
A. La naissance des communautés : les traités de Rome de 1957.	
B. La mue de l'Union européenne : le traité de Maastricht de 1992.	
C. La limite de l'intégration européenne : l'échec du projet de « Constitution européenne » de 2004.	
D. La relance de l'Union européenne : le traité de Lisbonne de 2007	
II. Les incidences sur la souveraineté nationale	328
A. Le cadre constitutionnel.	
B. L'interprétation constitutionnelle.	
<i>Section 3. Le territoire sous la Cinquième République</i>	332
I. L'indivisibilité de la République et le territoire	332
A. L'indivisibilité de la République et l'évolution des esprits.	
B. La grande vague décolonisatrice d'après 1958.	
C. Le peuple français et la République indivisible.	
II. La Constitution de 1958 et le statut initial des collectivités territoriales	334
A. Les catégories de collectivités.	
B. La décentralisation administrative.	
C. La jurisprudence constitutionnelle.	
III. La révision de 2003 et l'actuelle organisation décentralisée de la République	337
A. Le reclassement des collectivités.	
B. Les grandes orientations.	
C. Les collectivités territoriales d'outre-mer.	
IV. Sur deux statuts en devenir	339
A. La Nouvelle-Calédonie.	
B. La Corse.	
<i>Section 4. La citoyenneté sous la Cinquième République</i>	341
A. La Nation, la citoyenneté et l'héritage révolutionnaire.	
B. Nationaux, citoyens, étrangers.	
C. Le français, langue de la République.	
<i>Section 5. Les valeurs de la Cinquième République</i>	345
I. L'ordre social républicain	345
A. La souveraineté nationale.	
B. Le principe démocratique.	
C. La tradition républicaine.	

II. Le respect des droits fondamentaux	348
A. De la Déclaration de 1789 à la Charte de l'environnement de 2004.	
B. La mise en œuvre d'une garantie constitutionnelle sous la Cinquième République.	
Chapitre 16. La nature du régime politique de la Cinquième République	351
Section 1. Le fonctionnement du régime	351
I. Le double ancrage démocratique du régime	351
A. Les deux organes élus au suffrage universel direct.	
B. Le choix du scrutin majoritaire.	
II. Qui détient le pouvoir réel ?	352
A. Les textes et le paradoxe du régime.	
B. Prépondérance présidentielle ou cohabitation ?	
C. La tentative de régulation par l'institution du quinquennat.	
III. Convergence des majorités et prépondérance présidentielle	355
A. Le soutien de la majorité parlementaire au président.	
B. La prépondérance du président de la République.	
C. L'ambivalence du président de la République.	
IV. Divergence des majorités et cohabitation politique	358
A. Les expériences de cohabitation.	
B. Le transfert du pouvoir réel au Premier ministre.	
C. Le président garant des institutions.	
Section 2. L'évolution de la pratique du régime	361
A. La période gaullienne (1958-1969).	
B. Les prolongements post-gaulliens (1969-1981).	
C. Les septennats mitterrandiens (1981-1995).	
D. Les présidences contrastées de Jacques Chirac (1995-2007).	
E. L'« hyper-présidence » de Nicolas Sarkozy (2007-...)	
Section 3. La classification du régime	370
A. Les emprunts aux régimes traditionnels.	
B. Un régime mixte à fonctionnement alternatif.	
Chapitre 17. Le peuple souverain et les partis politiques	373
Section 1. Le suffrage	373
A. La jouissance du droit de vote et la qualité d'électeur.	
B. L'exercice du droit de vote et l'inscription sur les listes électorales.	
C. L'exigence de parité entre les femmes et les hommes.	
Section 2. Les élections	379
I. L'élection présidentielle	379
A. La Constitution de 1958 et la révision de 1962.	
B. La date de l'élection présidentielle.	
C. L'éligibilité et les candidatures.	
D. Le régime de l'élection.	
E. Le mode de scrutin.	
II. Les élections législatives	383
A. Le système majoritaire et l'intermède de la représentation proportionnelle en 1986.	
B. La date des élections législatives.	
C. Les circonscriptions électorales.	
D. L'éligibilité et les candidatures.	
E. Le régime des élections.	
F. Le mode de scrutin.	
III. Les élections sénatoriales	389
A. Le collège sénatorial.	
B. Le Sénat et l'égal accès des femmes et des hommes.	
C. Le régime des élections.	

IV. Les élections au Parlement européen	391
Section 3. Le référendum national prévu par l'article 11	392
A. Le champ d'application du référendum.	
B. Les propositions de référendum.	
C. La procédure du référendum.	
D. Le contentieux du référendum.	
E. Les pratiques du référendum.	
Section 4. Les référendums propres aux collectivités territoriales	400
A. Les référendums applicables à toutes les collectivités territoriales.	
B. Les consultations propres aux collectivités territoriales d'outre-mer.	
C. Les référendums propres à la Nouvelle-Calédonie.	
Section 5. Les partis politiques et la transparence financière de la vie politique	402
A. Le statut juridique des partis politiques.	
B. La recherche de la transparence financière de la vie politique.	
Chapitre 18. Le président de la République	409
Section 1. Le statut du président de la République	409
I. La durée des fonctions : du septennat au quinquennat	409
A. La limitation de la durée du mandat présidentiel.	
B. La limitation du nombre de mandats.	
II. La cessation de fonctions	411
A. La cessation de fonctions.	
B. L'intérim et la suppléance.	
III. Le régime de responsabilité du président de la République	412
A. Le système initial d'irresponsabilité du président de la République.	
B. La « responsabilisation » du président de la République.	
Section 2. Les attributions et les pouvoirs du président de la République	415
A. Les compétences constitutionnelles du président de la République.	
B. Les pouvoirs propres.	
C. Les pouvoirs partagés.	
Section 3. L'exercice de la fonction présidentielle	417
I. La fonction présidentielle sous ses deux aspects	417
A. La prépondérance du président.	
B. L'effacement possible du président.	
II. Le président de la République et le Premier ministre : la politique présidentielle et la politique gouvernementale	418
A. Le président de la République et son Premier ministre.	
B. Le président de la République et le Premier ministre de la majorité parlementaire.	
III. Le président de la République et l'Assemblée nationale : l'arme de la dissolution	420
A. Le président de la République et le Parlement.	
B. Le président de la République et la dissolution de l'Assemblée nationale.	
C. La signification de la dissolution de l'Assemblée nationale.	
Section 4. L'exercice des pouvoirs de crise	422
A. La mise en œuvre.	
B. Le régime juridique.	
C. La durée d'application.	
Chapitre 19. Le Gouvernement	429
Section 1. L'organisation du Gouvernement	429
I. La composition du Gouvernement	429

A. La désignation du Premier ministre.	
B. La cessation de fonctions du Premier ministre.	
C. Les membres du Gouvernement.	
D. Le gouvernement organe collégial, solidaire et hiérarchisé.	
E. La responsabilité pénale des ministres.	
II. Les incompatibilités gouvernementales	436
A. La signification.	
B. Les modalités.	
III. Les attributions du Gouvernement	437
A. Les attributions du Premier ministre.	
B. Les attributions du Gouvernement.	
<i>Section 2. L'activité gouvernementale et l'appareil étatique</i>	438
I. L'activité gouvernementale	438
A. Le Premier ministre et ses services.	
B. Le Conseil des ministres.	
C. Les membres du gouvernement.	
II. L'appareil administratif	439
A. Les principes d'organisation.	
B. Les agents publics.	
C. Le régime administratif.	
III. Les moyens financiers	440
A. Les dépenses publiques et le budget.	
B. La direction de l'économie et des finances.	
C. Le financement de la Sécurité sociale.	
Chapitre 20. Le Parlement	443
<i>Section 1. L'organisation du Parlement</i>	443
I. Le Parlement et la question du bicaméralisme	443
A. L'existence de deux assemblées parlementaires.	
B. Le problème du Sénat.	
II. Le statut des parlementaires	445
A. La suppléance parlementaire.	
B. Les incompatibilités parlementaires.	
C. Les immunités parlementaires : l'irresponsabilité.	
D. Les immunités parlementaires : l'inviolabilité et la révision de 1995.	
III. Les attributions du Parlement	449
<i>Section 2. Les travaux des assemblées et la procédure parlementaire</i>	450
I. Les sources du droit parlementaire	451
A. La Constitution et les lois organiques.	
B. Les règlements des assemblées.	
II. Les cadres de l'activité parlementaire	453
A. Les réunions du Parlement : la législation.	
B. Les réunions du Parlement : les sessions et la révision de 1995.	
C. Les formations du Parlement : groupes, commissions, offices parlementaires d'évaluation, assemblée plénière.	
III. L'exercice de l'activité parlementaire	458
A. La conduite des travaux parlementaires : la présidence, le bureau des assemblées et la conférence des Présidents.	
B. Le déroulement des travaux parlementaires : l'ordre du jour, les débats, les votes, les questions, les pétitions.	
C. Les délégations parlementaires pour l'Union européenne et les commissions des affaires européennes.	
<i>Section 3. Un organe en marge du Parlement : le Conseil économique, social et environnemental</i>	463
A. Les caractères du Conseil économique, social et environnemental.	

- B. La composition du Conseil économique, social et environnemental.
- C. Les attributions du Conseil économique, social et environnemental.

Chapitre 21. Les rapports du Gouvernement et du Parlement	467
<i>Section 1. L'élaboration de la loi</i>	467
I. La collaboration législative du gouvernement et du Parlement	467
A. Une collaboration inégalitaire.	
B. Les prérogatives gouvernementales.	
II. L'initiative législative	469
A. Les projets, les propositions et les amendements.	
B. Les irrecevabilités législatives.	
III. La procédure législative	471
A. Du dépôt à la discussion générale.	
B. Du vote à la transmission à l'autre assemblée.	
IV. La navette législative	474
A. L'adoption souhaitable des lois par accord de l'Assemblée nationale et du Sénat.	
B. L'adoption possible des lois par un vote de l'Assemblée nationale statuant seule.	
V. Les interventions possibles du président de la République et du Conseil constitutionnel	477
A. La demande de nouvelle délibération.	
B. Le contrôle de conformité à la Constitution.	
VI. La promulgation et la publication	479
A. La promulgation.	
B. La publication.	
<i>Section 2. La responsabilité politique du Gouvernement devant l'Assemblée nationale</i>	480
I. Les caractères dominants de la responsabilité gouvernementale devant l'engagement de responsabilité	481
A. La procédure applicable.	
B. Les caractères de l'engagement de responsabilité dans les cas visés par l'article 49.1.	
III. La mise en cause de la responsabilité sur l'initiative des députés : la motion de censure	483
A. La procédure applicable.	
B. La signification politique.	
IV. La mise en cause de la responsabilité sur les initiatives successives du Premier ministre et des députés : l'engagement de responsabilité sur le vote d'un texte ..	485
A. La procédure applicable.	
B. La signification politique.	
<i>Section 3. Le contrôle et l'évaluation des politiques publiques par le Parlement</i> ...	487
I. Les garanties d'origine constitutionnelle	488
II. Les garanties d'origine parlementaire	488
Chapitre 22. La fonction juridictionnelle	491
<i>Section 1. Le Conseil constitutionnel</i>	491
I. L'évolution du Conseil	492
A. Des débuts très discrets.	
B. La montée en puissance.	
C. Une jurisprudence respectée.	
II. L'organisation du Conseil	494
A. La composition du Conseil.	
B. La présidence du Conseil.	
C. Le statut des conseillers.	

III. Les attributions du Conseil	497
A. Les fondements de la compétence du Conseil.	
B. Le Conseil, autorité constitutionnelle.	
C. Le Conseil, juge électoral.	
D. Le Conseil, juge constitutionnel.	
IV. Le bloc de constitutionnalité selon le Conseil, juge constitutionnel	503
A. Les normes retenues.	
B. Les normes non retenues.	
C. Les divergences et contrariétés éventuelles entre normes constitutionnelles.	
V. Le fonctionnement du Conseil, juge constitutionnel	506
A. Les caractères du contrôle exercé.	
B. Le contrôle préventif de la constitutionnalité des lois.	
C. La question prioritaire de constitutionnalité.	
D. La procédure devant le Conseil.	
E. Les méthodes du Conseil.	
F. L'autorité des décisions du Conseil.	
VI. Le Conseil constitutionnel et les cours suprêmes des ordres judiciaire et administratif	516
A. La primauté jurisprudentielle du Conseil constitutionnel.	
B. Les possibilités subsistantes de libre intervention de la Cour de cassation et du Conseil d'État.	
VII. La jurisprudence du Conseil, juge de la constitutionnalité des lois	520
A. La détermination des principes applicables aux différentes branches du droit.	
B. La protection des droits et des libertés.	
C. L'interprétation de la Constitution.	
D. La surveillance indirecte de l'exécutif par les décisions de conformité sous réserves.	
<i>Section 2. L'organisation juridictionnelle française</i>	524
A. La Haute Cour.	
B. La Cour de justice de la République.	
C. L'indépendance statutaire de l'autorité judiciaire.	
D. Le Conseil supérieur de la magistrature.	
E. La juridiction administrative.	
Chapitre 23. La Constitution de 1958 dans la hiérarchie des normes	533
<i>Section 1. La hiérarchie des normes juridiques</i>	533
A. Les facteurs de la hiérarchie des normes.	
B. Les degrés de la hiérarchie des normes.	
<i>Section 2. Le contenu de la Constitution et son interprétation</i>	536
A. La Constitution et son Préambule.	
B. Le bloc de constitutionnalité.	
C. L'interprétation du texte par le Conseil constitutionnel.	
<i>Section 3. La force juridique de la Constitution</i>	540
A. La Constitution et les organes législatifs.	
B. La Constitution et les organes exécutifs.	
C. La Constitution et le droit externe.	
<i>Section 4. L'exercice du pouvoir de révision</i>	545
A. Les limites à l'exercice du pouvoir de révision.	
B. Le pouvoir constituant est souverain.	
C. Le refus du Conseil constitutionnel de contrôler les révisions.	
D. Les discordances possibles avec les principes fondateurs.	
<i>Section 5. Les procédures de révision de la Constitution</i>	548
A. Les procédures de l'article 89.	
B. La procédure normale.	
C. La procédure allégée.	



- D. Les problèmes posés par l'application de l'article 89.
- E. La controverse sur l'emploi de l'article 11.

Section 6. La pratique des révisions de la Constitution 552

- A. Les révisions et tentatives de révision antérieures à 1995.
- B. Les révisions postérieures à 1995.
- C. La révision constitutionnelle du 23 juillet 2008 : une « nouvelle » Constitution ?
- D. L'envahissement progressif de la Constitution par les textes de droit externe.

Chapitre 24. Les normes internationales et européennes dans la hiérarchie des normes 561

Section 1. Les normes internationales 561

- I. Les normes internationales générales et le droit international conventionnel 561
 - A. Le droit international général.
 - B. Les traités et accords internationaux.
- II. La conclusion des engagements internationaux 562
 - A. La négociation.
 - B. La signature.
 - C. La ratification ou l'approbation.
 - D. Les cas d'autorisation préalable par une loi ordinaire.
 - E. La possibilité d'une autorisation préalable par une loi référendaire.
- III. L'article 54 et le contrôle de la constitutionnalité des engagements internationaux 566
 - A. Les engagements internationaux susceptibles de faire l'objet d'un contrôle.
 - B. La saisine du Conseil constitutionnel.
 - C. Les effets du contrôle.
 - D. Les insuffisances du contrôle.
- IV. L'article 55 et l'introduction des engagements internationaux en droit interne . . . 569
 - A. L'article 55, le principe de supériorité et ses trois conditions.
 - B. La publication des traités et accords.
 - C. Le contrôle de la régularité procédurale de la conclusion des engagements internationaux.
- V. L'article 55 et la supériorité des engagements internationaux sur les lois internes non constitutionnelles 571
 - A. Le refus du Conseil constitutionnel de contrôler la conformité des lois aux engagements internationaux.
 - B. La position des juridictions judiciaires et administratives.
 - C. L'inapplicabilité de l'article 55 aux lois constitutionnelles.

Section 2. Les normes communautaires européennes 575

- A. Les différentes catégories de normes communautaires.
- B. L'intégration des normes communautaires dans le droit interne.
- C. Le contrôle de la compatibilité des normes communautaires avec la Constitution.
- D. Les éventuelles contrariétés entre normes constitutionnelles et normes communautaires.
- E. La primauté des normes communautaires par rapport à la loi.

Section 3. La Convention européenne des droits de l'homme et les juridictions françaises 581

- A. La protection européenne des droits de l'homme et les problèmes posés.
- B. Les incidences sur la protection française des droits de l'homme.

Chapitre 25. Les normes législatives et réglementaires dans la hiérarchie des normes 585

Section 1. Les lois 585

- I. Les critères de la loi 585
 - A. La définition de la loi avant 1958.
 - B. La définition de la loi depuis 1958.



- C. Les caractéristiques des lois parlementaires.
- D. Les lois d'origine ou à procédure spécifique.
- E. Les textes en forme ou à valeur législative.
- F. La loi et ses aménagements possibles outre-mer.
- II. Le domaine de la loi 593
 - A. L'étendue du domaine législatif.
 - B. La protection du domaine législatif.
- Section 2. Les règlements* 597
- I. Les critères du règlement 597
 - A. La définition du règlement.
 - B. Les autorités investies du pouvoir réglementaire.
 - C. Les collectivités territoriales disposent aussi d'un pouvoir réglementaire.
- II. Le domaine du règlement 599
 - A. L'étendue du domaine réglementaire.
 - B. La protection du domaine réglementaire.
 - C. Les empiétements du gouvernement sur le domaine législatif.
- III. L'autorité du règlement 600
 - A. L'autorité juridique du règlement.
 - B. Le contrôle juridictionnel des règlements.
- Section 3. Les ordonnances* 602
- I. Les conditions d'ordonnances de l'article 38 602
 - A. L'autorisation législative.
 - B. L'édiction des ordonnances.
- II. Le régime juridique des ordonnances de l'article 38 605
 - A. De la publication des ordonnances à l'expiration du premier délai.
 - B. De l'expiration du premier délai à l'expiration du second.
 - C. Après l'expiration du second délai.
- III. Les ordonnances des articles 47 et 47.1 et de l'article 74.1 de la constitution 606
- Index analytique** 607

Le manuel classique de Pierre Pactet et de Ferdinand Mélin-Soucramanien s'adresse aux étudiants des facultés de droit, des instituts d'études politiques, aux candidats aux concours administratifs, ainsi qu'à tous ceux que la vie politique et institutionnelle ne laisse pas indifférents.

Couvrant l'ensemble de la matière, il étudie successivement les données fondamentales des régimes politiques, les grands régimes étrangers (notamment, Allemagne, Chine, États-Unis, Grande-Bretagne, Italie, Japon et Russie), l'histoire constitutionnelle française, et consacre plus de la moitié de ses développements à la V^e République, qui fait l'objet d'une analyse détaillée et complète. Conformément à une orientation qui a pris beaucoup d'importance, cet ouvrage met l'accent sur les problèmes juridiques et contentieux – sans négliger pour autant l'histoire et la vie politique – en s'attachant toujours à en donner une présentation aussi claire et accessible que possible.

La 30^e édition est à jour de tous les changements intervenus jusqu'en août 2011. Ils concernent les régimes étrangers, en particulier les États-Unis qui vivent actuellement une forme de « cohabitation » entre un président démocrate et un Congrès républicain, ou encore l'Allemagne ou le Japon, qui ont connu des mutations institutionnelles importantes, mais aussi et surtout l'évolution du régime de la V^e République.

La Constitution de la République française a été profondément modifiée par la révision constitutionnelle de juillet 2008. Les effets les plus sensibles de celle-ci ont commencé à se faire sentir au cours de l'année écoulée. C'est le cas en particulier de la question prioritaire de constitutionnalité qui, en faisant descendre la Constitution dans les prétoires des tribunaux, a contribué à diffuser plus largement la culture de la Constitution.

Pierre Pactet est professeur émérite de l'Université Paris-Sud (Paris XI) et doyen honoraire de la Faculté de droit Jean-Monnet à Sceaux.

Ferdinand Mélin-Soucramanien est professeur de droit public à l'Université Montesquieu (Bordeaux IV), directeur du Centre d'études et de recherches comparatives sur les constitutions, les libertés et l'État (CERCCLÉ), et directeur de *Constitutions – Revue de droit constitutionnel appliqué* (Dalloz).

ISBN 978-2-247-10910-4
6943328



9 782247 109104